



## Réforme de la représentativité : Le monopole s'organise

Alors que les discussions entre les partenaires sociaux viennent de s'achever, le Cerf déplore que la question de la représentativité patronale ait été largement éludée. Mais que pouvait-on attendre d'une discussion entre des nantis rivaux à leurs sièges et attachés aux privilèges qui découlent de leur position dominante ? La discussion sur la représentativité s'est limitée aux "partenaires sociaux", détenteurs légaux du monopole de la représentation des salariés et des patrons.

Le cercle qui s'est accaparé la représentation nationale, n'a pas manqué d'éviter tout dialogue avec les autres acteurs sociaux qui, bien souvent, ont fait plus pour leurs mandants, que la représentation imposée et dont le financement est pour le moins obscur... Pourquoi le medef n'a-t-il pas consulté les organisations indépendantes avant d'entamer les discussions avec les syndicats de salariés ? Les limites de l'ouverture prônée par les uns, comme la volonté affichée de faire bouger les lignes promue avec de jolies couleurs par les autres, sont une nouvelle fois atteintes, démontrant à qui en douterait encore que la réforme ne saurait venir de l'intérieur.

Que dire donc d'une représentation dans laquelle 92% des Français ne se reconnaissent pas ?

Que dire d'une représentativité qui ne se soucie pas de l'efficacité réelle de ses revendications et s'imagine n'avoir aucun compte à rendre à ses adhérents ?

Que dire d'une représentativité qui légalise les emplois fictifs et vit, à l'insu des salariés et des entreprises, de prélèvements aussi multiples qu'indirects sur l'activité et les salaires, que l'on soit adhérent ou non ?

Que dire d'une représentativité et de partenaires sociaux qui privent leurs mandants (salariés et employeurs) de la liberté de choix (par exemple, sur les complémentaires santé), et organisent l'inquisition, l'insécurité et la peur, dans les entreprises ?

Que dire d'organisations patronales qui n'ont pas défendu en leur temps le CNE, et donc joué de leur pouvoir d'organisation représentative, pour protéger les employeurs menacés aujourd'hui par la rétroactivité des lois ?

Tous ces sujets semblent bien loin des préoccupations de ceux qui ont animé le "débat", pour mieux se garantir ce qui, de plus en plus, ressemble à un gâteau (un de plus) à se partager entre amis.

Le Cerf demande aujourd'hui que les élections professionnelles (CCI, Chambre des Métiers...) se déroulent à la proportionnelle, que les résultats soient pris en compte au même titre que les Prud'hommes, pour acter la représentation des patrons et leur donner accès aux instances où ils devraient siéger de plein droit : comment en effet accepter que le Cerf ait par exemple obtenu 40% des voix à la section commerce du CCI de Lille en 2005 mais que le préfet n'ait pas reconnu notre organisation comme représentative et ne lui ait pas accordé de siège pendant que d'autres organisations comme le CJD qui n'avaient pas présenté de candidats siègent au Conseil économique et social régional. **La réforme de la représentativité ne peut ignorer les choix des électeurs.**

Les propositions et actions du Cerf ont reçu plus de 10 000 soutiens individuels en 2007 sur l'ensemble du territoire : quelle autre organisation peut aujourd'hui se prévaloir d'une telle audience ? Qui peut refuser de reconnaître la place prépondérante occupée par une organisation qui ne vit pas des deniers publics ?

"La réforme de la représentativité est le chantier majeur de cette mandature. Tout autre réforme sera vaine si celle-ci n'aboutit pas : ce sont les écuries d'Augias du Président," a déclaré Hervé Lambel, vice-président du Cerf, qui précise "c'est la pierre angulaire du redressement de la France."

**Je vote pour que le choix des électeurs soit enfin respecté !**

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23  
Ou adressez-nous un mail à : [democratiesyndicale@lescreateurs.org](mailto:democratiesyndicale@lescreateurs.org)

**Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !**

Pour se désinscrire : [desinscription-cp@pmetpe.com](mailto:desinscription-cp@pmetpe.com) ou par fax au : 01 40 99 93 23